

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07/04/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	15	0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

31/03/2025

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absents excusés : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de Séance : Vincent POURCEL.

Gestion des boues de la station d'épuration des rives

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Mme le Maire rappelle que la commune de Maleville dispose de la compétence assainissement. Dans ce cadre, elle doit s'occuper de la valorisation des boues de la STEP.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/10/2024, notamment le paragraphe « Station d'épuration Les Rives » figurant dans les questions diverses,

La commune a mandaté Aveyron Ingénierie afin d'établir un cahier des charges définissant le contenu des interventions du prestataire et ainsi procéder à la consultation des entreprises qui auront en charge l'évacuation des boues.

Cette intervention peut se faire soit par aspiration des boues depuis la berge après curage de la lagune, soit par barge flottante et aspiration des boues. Un cahier d'épandage incluant analyse des boues, analyse des sols (avant et après épandage) et un bilan de fin de chantier doit être fourni par le prestataire qui a également pour mission de faire une déclaration des épandages des boues auprès de la Préfecture.

Il a été décidé de retenir la 1^{ère} proposition par aspiration des boues depuis la berge, prestation qui est faite par conventionnement sur des terres agricoles de la commune.

Madame le Maire présente le devis retenu émanant de la société VAL'DOC qui s'élève à 4 040 € HT soit 4 848 € TTC. Cette étude peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental et propose de déposer un dossier de demande d'aide en fonction du plan de financement ci-dessous :

Montant total des travaux HT de 4 040.00 €
avec les financements prévisionnels suivants :

Agence de l'eau Adour-Garonne	50 %	2 020.00 €
Département	20 %	808.00 €
MAIRIE autofinancement	30 %	1 212.00 €
Total étude		4 040.00€

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- de déposer une demande de subvention auprès de L'agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental.
- De charger Mme le Maire de toutes les démarches administratives.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES

